

Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement UNDAF 2012 - 2016 Royaume du Maroc



NATIONS UNIES
MAROC



BUREAU DU COORDONATEUR RESIDENT
DES NATIONS UNIES AU MAROC
Casier ONU – Rabat – Chellah,
Rabat, Maroc
Tél. : 212 (0) 5 37 63 30 90
Fax : 212 (0) 5 37 63 30 89
Site web : www.un.org.ma



Préface

Le Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) est le cadre stratégique commun des activités opérationnelles des Nations Unies au niveau des pays. Il définit la réponse collective, cohérente et intégrée des Nations Unies aux priorités et besoins nationaux, dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement, des conférences, sommets et conventions internationaux et des instruments relatifs aux droits humains des Nations Unies.

Ainsi, le Gouvernement du Maroc, les Nations Unies au Maroc ainsi que leurs partenaires opérationnels ont ensemble identifié des objectifs de développement à atteindre à l'horizon 2016, alignés aux priorités nationales, en privilégiant les domaines d'intervention où les Nations Unies ont un avantage comparatif et en mettant l'accent sur la programmation conjointe entre Agences.

Dès lors, nous, représentants respectivement du Gouvernement du Maroc et des Nations Unies au Maroc, nous engageons à travailler en étroite collaboration à travers le présent Plan Cadre pour l'Aide au Développement (UNDAF) pour la période 2012-2016, pour améliorer les conditions de vie de la population marocaine, à travers notamment: (i) le renforcement de la qualité de l'éducation et de la formation; (ii) l'amélioration de la santé et de l'état nutritionnel de la population; (iii) le développement socio économique et la réduction de la vulnérabilité et des inégalités; (iv) la consolidation de la gouvernance démocratique sensible au genre; et (v) la protection de l'environnement et le développement durable.

Les Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies qui s'engagent à appuyer les efforts de développement du Maroc sont les suivants : BIT, CEA, FAO, FIDA, HCDH, OCHA, OMS, ONUDI, ONUFEMMES, ONUSIDA, PNUD, UNESCO, UNFPA, UN-HABITAT, UNHCR, UNICEF et UNOPS, ainsi que l'OIM en tant qu'organisation internationale associée.


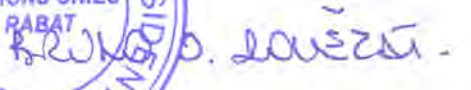
Signé à Rabat le, 31 mars 2011

Pour le Gouvernement,



S.E. M. Taib FASSI-FIHRI
Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération

Pour les Nations Unies au Maroc



M. Bruno Pouezat
Coordonnateur Résident



SOMMAIRE

I.	Introduction	1
II.	UNDAF Allégé	3
III.	Etapes de préparation de l'UNDAF	5
IV.	Axes stratégiques et domaines de coopération	6
V.	Effets escomptés de l'UNDAF (2012 – 2016).....	9
VI.	Résultats indicatifs de l'UNDAF (2012 – 2016).....	11
VII.	Suivi et évaluation	17
VIII.	Ressources indicatives pour la durée du cycle (2012 – 2016)	19

Annexes

Annexe 1 : Matrice des résultats groupe 1 « Renforcement de la qualité de l'éducation et de la formation »	20
Annexe 2 : Matrice des résultats Outcome groupe 2 « Amélioration de la santé et de l'état nutritionnel »	22
Annexe 3 : Matrice des résultats Outcome groupe 3 « Développement socio-économique et la réduction de la vulnérabilité et des inégalités »	24
Annexe 4 : Matrice des résultats Outcome groupe 4 « Consolidation de la gouvernance »	26
Annexe 5 : Matrice des résultats Outcome groupe 5 « Environnement et développement durable » ...	28
Annexe 6 : Matrice consolidée	30
Annexe 7 Ressources indicatives pour du pays durant le cycle de l'UNDAF (2012-2016)	32
Annexe 8 : Définitions de concepts et Acronymes	33



I. INTRODUCTION



Le Maroc est situé dans l'extrême Nord-Ouest de l'Afrique. Il est bordé au Nord par la Méditerranée et le détroit de Gibraltar, à l'Ouest par l'Océan Atlantique, à l'Est par l'Algérie et au Sud par la Mauritanie. Le Draa est le plus long fleuve du Maroc (1 200 km). Le Toubkal est la montagne la plus haute (4 165 m). Elle fait partie de la chaîne du Grand Atlas, qui constitue la chaîne de montagnes la plus élevée au Maroc, à côté des chaînes du Moyen Atlas, de l'Anti Atlas et du Rif. Un dixième de la superficie totale du pays est couverte de forêts qui sont d'une valeur écologique et socio-économique considérable. Les versants orientaux du Moyen Atlas et les versants sud du Haut Atlas présentent des aspects semi-désertiques. Le climat est de type méditerranéen et tempéré au Nord et à l'Ouest grâce à l'Océan Atlantique, quelque peu continental dans le Centre et désertique au Sud.

Le Royaume du Maroc est engagé dans un vaste programme de réformes structurelles des politiques, sociales, économiques et environnementales, dont l'objectif primordial est d'assurer la durabilité du développement humain et des ressources naturelles. Ce processus de réformes est à la mesure des enjeux et des défis du développement du Maroc et des importantes transitions sociétales, démographiques et économiques en cours.

Les réformes institutionnelles visent à consolider l'Etat de droit, à renforcer la participation de tous les citoyens aux processus de développement et à poursuivre, dans une perspective d'équité et d'égalité, la réduction des disparités qui peuvent persister entre hommes et femmes, filles et garçons selon les milieux et les régions. Ces réformes en cours se trouvent aujourd'hui confortées par deux chantiers majeurs annoncés en mars 2011 par le Chef de l'Etat. Le premier est celui d'une régionalisation avancée, réorganisant le découpage administratif du territoire, conférant à la région la place qui lui échoit dans la constitution et ce dans le cadre de l'unité de l'Etat, de la nation et du territoire et conformément aux exigences d'équilibre et de solidarité nationale entre et avec les régions, et élargissant les pouvoirs d'exécution des présidents des conseils régionaux. Le second porte sur une refonte de la constitution du pays dans une perspective de consécration de la pluralité de l'identité marocaine unie et riche de la diversité de ses affluents, d'élargissement du champ des libertés individuelles et collectives et la garantie de leur exercice, de consolidation du principe de séparation et d'équilibre des pouvoirs, le renforcement des organes et outils constitutionnels d'encadrement des citoyens, à travers notamment la consolidation du rôle des partis politiques dans le cadre d'un pluralisme effectif et la constitutionnalisation des instances en charge de la bonne gouvernance, des droits de l'Homme et de la protection des libertés.

La poursuite des réformes économiques et financières a pour objectifs d'appuyer la diversification de l'économie et de promouvoir une économie productive et créatrice d'emplois.

Le Plan Cadre des Nations Unies pour la Coopération au Développement (UNDAF) constitue le cadre stratégique de la coopération entre le Système des Nations Unies (SNU) et le Royaume du Maroc pour la période 2012-2016. Il définit les domaines et résultats attendus de cette coopération et contribue à renforcer la coopération entre le SNU et les partenaires nationaux au développement ainsi qu'à assurer l'efficacité et l'efficience des programmes qui en découleront.

Le Plan cadre se fonde sur les priorités nationales et les orientations du Gouvernement, ainsi que sur la Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD),), ainsi que les engagements portant sur les droits humains auxquels il a souscrit.

Il définit, à partir de l'analyse élaborée par le Bilan Commun de Pays (CCA), cinq domaines de coopération identifiés conjointement avec les partenaires nationaux, y compris la société civile, dont :

- 1) Le renforcement de la qualité de l'éducation et de la formation ;
- 2) L'amélioration de la santé et de l'état nutritionnel de la population ;
- 3) Le développement socio économique et la réduction de la vulnérabilité et des inégalités ;
- 4) La consolidation de la gouvernance démocratique sensible au genre ;
- 5) La protection de l'environnement et le développement durable.



II. UNDAF ALLEGE



L'UNDAF est le cadre programmatique stratégique qui oriente l'intervention collective des Nations Unies au Maroc pour répondre aux priorités nationales de développement.

L'examen triennal complet de 2007 a appelé à simplifier le processus d'élaboration des bilans communs de pays en accordant aux équipes de pays davantage de souplesse en matière d'analyse à l'échelon du pays, et de mise au point d'un cadre stratégique d'élaboration de programmes fondé sur le contexte national.

Cet examen a souligné que la planification et l'élaboration des cadres programmatiques des Nations Unies, y compris l'UNDAF, doivent être pleinement alignés sur les cycles nationaux de planification en matière de développement, dans la mesure du possible, et doivent s'appuyer sur et renforcer les capacités et les mécanismes nationaux.

Cette nouvelle approche simplifie le processus tout en préservant les grandes lignes des principes directeurs d'élaboration de l'UNDAF, en mettant l'accent sur :

- l'appropriation nationale qui concerne toutes les parties prenantes à tous les stades du processus ;
- l'alignement sur les priorités, les stratégies, les systèmes et les cycles d'élaboration de programmes au niveau national ;
- le caractère global du système des Nations Unies, recouvrant la participation pleine et entière des Agences, Fonds et Programmes spécialisés et non résidents ;
- l'intégration des cinq principes d'élaboration de programmes (approche fondée sur les droits humains, égalité entre les sexes, environnement durable, gestion axée sur les résultats et développement des capacités), adaptés au contexte national, ainsi que la prise en compte de la gestion des risques et des désastres;
- la responsabilisation mutuelle des résultats en matière de développement.

Le processus d'élaboration de l'UNDAF est souple, et permet de s'adapter à la diversité des contextes, notamment aux contextes des pays à revenu intermédiaire et en situation d'après crise.

L'UNDAF allégé doit :

- permettre aux équipes des NU dans les pays de s'engager dans les processus de programmation de manière flexible et répondre aux réalités locales ;
- assurer des mécanismes additionnels pour la **redevabilité et la transparence** entre les agences des NU ;
- conférer plus de **cohérence** au niveau opérationnel.

En se limitant seulement au niveau des effets escomptés, l'UNDAF sera :

- plus **stratégique** ;
- plus **flexible** ;
- mieux **adapté** à un Maroc en évolution rapide.

L'élaboration d'un Plan d'action relatif à l'UNDAF est volontaire. Cependant, étant donné les bénéfices observés lors de l'application de cette approche, les équipes de pays sont fortement encouragées à élaborer ce Plan, dans le cadre du processus de programmation conjointe par pays. Le Plan d'action relatif à l'UNDAF peut servir certains ou l'ensemble des buts suivants :

- Document programmatique garantissant que les priorités stratégiques prévues par l'UNDAF sont opérationnalisées avec cohérence au travers des programmes des Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies.
- Outil de planification et de suivi pour les partenaires de mise en œuvre, les donateurs et les Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies.
- Document consacrant les actions des organismes des Nations Unies, dans le cadre de leur responsabilisation et des accords juridiques conclus entre les organismes des Nations Unies et le gouvernement concerné.
- Cadre budgétaire commun pour les partenaires de mise en œuvre et les organismes des Nations Unies, et pour l'information des donateurs et des autres partenaires.

Le Plan d'Action Commun permet aussi :

- d'opérationnaliser l'UNDAF ;
- de définir les stratégies pour atteindre les effets escomptés ;
- d'assurer plus de cohérence dans la mise en œuvre de l'UNDAF.

La matrice de résultats est l'outil de gestion intégré de l'UNDAF. Les progrès vers l'obtention de résultats, accompagnés de cibles spécifiques, et la contribution de chaque organisme sont régulièrement suivis, communiqués et évalués.

La matrice de résultats comprend à la fois les résultats et les éléments de suivi et d'évaluation, qui reflètent l'engagement au principe de gestion axée sur les résultats.



III. ETAPES DE PRÉPARATION DE L'UNDAF



Le processus de préparation de l'UNDAF 2012 – 2016 pour le Royaume du Maroc a suivi les prescriptions des « Principes directeurs à l'attention des équipes de pays des Nations Unies ».

Ce processus a été divisé en trois grandes étapes, dont :

- 1) L'étape préparatoire comprenant :
 - a revue documentaire des stratégies nationales ;
 - la présentation de la revue à mi-parcours de l'UNDAF 2007 – 2011 ;
 - la tenue d'un atelier SWOT ;
 - l'élaboration de l'Analyse de pays ;
 - la formation de mise à niveau sur les principes programmatiques de l'UNDAF.

- 2) L'étape de consultation entre les représentants du Gouvernement du Royaume du Maroc et les agences du Système des Nations Unies, dont :
 - l'atelier de priorisation stratégique ;
 - la constitution des groupes de travail sur les effets escomptés ;
 - les réunions de consultation pour la définition des effets escomptés, des indicateurs de vérification, des cibles visées, des moyens de vérification, du rôle des partenaires, etc
 - l'atelier de validation des résultats des travaux des « Outcome groups ».

- 3) L'étape d'analyse des travaux des « Outcome groups » et de rédaction du narratif de l'UNDAF 2012–2016.

Ce processus a été marqué par une participation active des partenaires nationaux et de la société civile. Cette participation se poursuivra dans les phases ultérieures, notamment celles relatives à la mise en œuvre et au suivi/évaluation du plan d'action commun du SNU.



IV. DOMAINES DE COOPERATION



L'étape préparatoire du processus de préparation de l'UNDAF 2012 – 2016 a permis de faire ressortir les axes stratégiques et les domaines de coopération qui ont été validés par les partenaires nationaux (Gouvernement du Royaume du Maroc, des représentants de la société civile et du secteur privé) et les représentants des Nations Unies lors de l'atelier de priorisation stratégique, tenu à Rabat le 20 octobre 2010.

Les domaines de coopération suivants ont été retenus :

1. Le renforcement de la qualité de l'éducation et de la formation.

Il s'agit d'un élément essentiel non seulement pour assurer un alignement des compétences avec les qualités requises par le marché de l'emploi, mais aussi pour permettre la participation et l'inclusion de tous les acteurs de la société notamment les filles et les femmes, mais aussi les personnes à besoins spéciaux ou handicapées. La réussite du processus de mise à niveau économique et social que requiert la mondialisation montante, y compris la migration de travail, tout autant que le succès des stratégies sectorielles et plans d'action déjà engagés ou devant être lancés, seront fortement conditionnés par la mesure dans laquelle les systèmes d'éducation et de formation, y compris la formation en cours d'emploi, réussiront à produire les compétences requises et à transmettre les valeurs de citoyenneté et de gouvernance démocratique. L'accès, la qualité et la gouvernance devront être améliorés avec une attention particulière sur l'abandon, les écarts rural/urbain et le taux de scolarisation à partir du collégial et une démarche tenant compte des écarts entre filles et garçons sur ces questions..

2. L'amélioration de la santé et de l'état nutritionnel de la population, dont celle de la mère et de l'enfant.

D'une part, c'est un défi essentiel pour assurer un bon départ dans la vie aux enfants, afin qu'ils puissent, par la suite, développer leur potentiel pour participer au développement du pays. D'autre part, la survie de la mère ainsi que sa jouissance d'une bonne santé est critique en soi et également pour le bien-être de la famille et son épanouissement. Malgré les efforts considérables consentis par le Ministère de la Santé et ses partenaires, le taux de mortalité maternelle reste relativement élevé.

Par ailleurs, les pandémies du VIH/Sida, la tuberculose et d'autres maladies émergentes chroniques constituent un défi majeur en matière de santé publique. Dans le cadre de l'UNDAF, l'appui sera apporté à la riposte nationale au VIH/sida qui vise à concrétiser l'accès universel en matière de prévention, traitement soins et appui.

3. Le développement socio-économique et la réduction de la vulnérabilité et des inégalités.

C'est un défi essentiel pour assurer la durabilité du processus de développement, améliorer la cohésion sociale et garantir une répartition équitable des fruits du développement sur l'ensemble des composantes de la population et qui impacte également les migrations internes et externes de cette population. A son cœur se trouve le challenge d'instaurer une véritable culture d'égalité, notamment entre les sexes, devant la loi et dans les faits. Cela implique un accès plus élargi à des services sociaux de qualité (éducation, santé, logement, équipements et infrastructures de base) et des moyens d'existence durables pour assurer la sécurité alimentaire et le bien-être économique et social pour tous. Egalement, cela implique une meilleure réponse aux défis et une coordination des stratégies et plans d'actions sectoriels, y compris les stratégies transversales en matière d'égalité et d'équité entre les sexes, afin qu'ils bénéficient aux segments les plus vulnérables et les plus défavorisés de la population, notamment en milieu rural, et plus particulièrement les femmes et les jeunes. Cela implique une répartition équitable au niveau territorial pour assurer une convergence plus soutenable des régions et atténuer la fracture socioéconomique occasionnée par le passif (la région du Grand-Casablanca réalise un PIB/habitant 3,6 fois plus important que celui de Taza-Al Houceima-Taounate en moyenne sur la période 1998-2008). Cela implique, enfin, que les efforts du pays en matière d'amélioration de la compétitivité et du développement d'activités productives, éléments indispensables à la création de richesse et au développement d'emplois décents, durables et qualifiés, soient renforcés et accompagnés, entre autres pour ce qui concerne le développement des compétences, la modernisation des entreprises, la mise en place des mécanismes de financement adaptés aux PME, l'amélioration de la sécurité d'approvisionnement énergétique, la diversification et la modernisation de la petite agriculture, y-compris dans les zones non-irriguées .

4. La consolidation de la gouvernance démocratique sensible au genre.

C'est un enjeu majeur et un pilier essentiel pour renforcer le dialogue et la justice sociale et assurer un environnement économique sain, conditions sine qua non pour élever le niveau de participation des acteurs sociaux et capitaliser la confiance montante que les investisseurs tant nationaux qu'étrangers ont dans les institutions de l'Etat. Cela appelle une plus grande convergence des politiques sectorielles au niveau central et local, la mise en place urgente de la réforme de la justice, d'instruments de contrôle pour s'assurer de la bonne application -dans une optique de redevabilité- des réformes déjà engagées, notamment la Moudawana et l'application des traités

internationaux (la Convention de Genève de 1951 relative au statut de réfugiés, anti-torture, liberté d'expression, lutte contre la corruption, cadre d'Action de Hyogo, etc.),

la poursuite de l'effort de modernisation et de démocratisation à travers le lancement de nouvelles réformes, le renforcement des capacités des organisations de la société civile pour qu'elles parviennent à jouer efficacement leurs rôles de mobilisateur de la participation citoyenne, de force de proposition et de demandeurs de compte aux pouvoirs publics. Aussi, l'appui à la modernisation des secteurs publics notamment à travers des plans d'actions de lutte contre la corruption, la valorisation des ressources humaines, la déconcentration et décentralisation, à travers notamment l'accompagnement du nouveau chantier de régionalisation avancée, simplification des procédures administratives et e-gouvernement et le suivi et l'évaluation des politiques publiques. Il convient enfin de soutenir la prise en compte des normes internationales par les politiques (inter-)sectorielles.

5. La protection de l'environnement, la prévention des catastrophes et la gestion des risques naturels et du changement climatique.

La croissance urbaine, jointe aux grands chantiers économiques et projets d'infrastructures dans lesquels le Maroc s'est engagé sont de nature à avoir des retombées majeures sur l'environnement. Les risques du changement climatique et de catastrophes naturelles et les perturbations climatiques récurrentes ne font, par ailleurs, que contribuer à la fragilisation des écosystèmes et à la dégradation des ressources naturelles, avec des graves impacts sur le développement économique et social. Le pays a engagé un processus participatif pour l'élaboration d'une Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable et sa traduction dans une stratégie et une loi cadre à même de permettre au Maroc de répondre à ses obligations internationales en la matière. Le Maroc a initié plusieurs programmes de gestion rationnelle de l'eau, de lutte contre la désertification, de protection de la diversité biologique et entamé une politique de l'énergie favorisant l'efficacité énergétique et l'usage des énergies renouvelables. Ces efforts consentis et en cours appellent à être soutenus, notamment à travers le renforcement des institutions et des programmes de veille, de prévention et de gestion des catastrophes, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, de valorisation des ressources naturelles et culturelles ainsi que des stratégies ciblées de communication et des activités de sensibilisation et de mobilisation de la population, en tenant compte des besoins et perspectives différentes des hommes et des femmes dans ces domaines. Il convient enfin de soutenir la prise en compte des règles et des nouvelles technologies en matière de protection de l'environnement et de croissance verte par les politiques sectorielles initiées par le Maroc notamment les secteurs d'urbanisme, de l'habitat, des infrastructures, de transport, de l'industrie, de l'agriculture et du tourisme.

Les domaines de coopération ci-dessus sont tels que validés par l'atelier du 20 octobre 2010.



V. EFFETS ESCOMPTES



Les travaux des « Groupes de travail sur les effets », qui se sont déroulés du 21 octobre au 22 décembre 2010, ont défini les effets escomptés de l'UNDAF 2012-2016, qui sont les suivants :

- **Outcome no. 1 :** Les contraintes et iniquités en matière d'accès et de rétention, de qualité et de gouvernance de l'éducation de base et de formation sont réduites, particulièrement pour les groupes vulnérables tout au long du processus d'apprentissage et de formation.
- **Outcome no. 2 :** Les populations vulnérables ont un meilleur accès à la prévention, utilisent davantage les services de santé de qualité et jouissent d'un état nutritionnel satisfaisant.
- **Outcome no. 3 :** La vulnérabilité et les inégalités, notamment celles de genre, sont réduites par le biais de l'appui aux politiques/ stratégies et programmes de développement économique et social¹.
- **Outcome no. 4 :** Les partenaires institutionnels et de la société civile s'approprient les principes de la gouvernance démocratique sensibles au genre pour la mise en œuvre d'un développement humain, intégré, équitable et durable.
- **Outcome no. 5 :** Les principes de la « Charte Nationale de l'environnement et du développement durable » sont mis en œuvre en assurant la cohérence entre les stratégies sectorielles et les priorités en matière d'environnement, d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des risques et en renforçant la convergence territoriale dans les zones et pour les populations les plus vulnérables, avec une attention particulière au genre.

Les annexes 1 à 5 contiennent les matrices définissant, parmi autres, les indicateurs, les cibles spécifiques, et les ressources indicatives du système des Nations Unies pour chacun des effets escomptés qui ont été identifiés. En aucun cas, ces matrices peuvent être considérées comme étant de nature exhaustive. Ceci est spécialement le cas pour ce qui concerne les partenaires nationaux mentionnés, lesquels ont été identifiés lors des travaux des « Groupes de travail sur les effets ».

A cet égard, l'atelier de validation des travaux de ces groupes qui s'est déroulé le 14 décembre 2010 à Rabat a permis de souligner quatre aspects majeurs, dont :

¹ La vulnérabilité et les inégalités affectent en particulier les personnes marginalisées. La raison de la marginalisation peut relever du sexe, de l'âge, du statut, de l'origine géographique ou encore de l'appartenance culturelle de ces personnes ainsi que des normes et rapports sociaux de genre. Il s'agit ici d'une liste non exhaustive de facteurs de marginalisation.

- i. La compatibilité, la cohérence et l'harmonisation, au niveau des 5 domaines, entre les priorités nationales et les effets escomptés ;
- ii. La vision intégrée exprimée par les effets escomptés des 5 groupes, au respect d'une réflexion stratégique dans l'élaboration de l'ensemble des effets escomptés ;
- iii. Le renforcement de la qualité de l'éducation et de la formation corroboré avec l'amélioration de l'état de santé et de l'état nutritionnel des populations, dans un environnement sain, permettant un développement durable et qui crée les conditions requises pour un développement économique et social cadré sur une gouvernance démocratique consolidée ;
- iv. Le souhait qui se dégage des effets escomptés définis, soit celui de la mise en place d'un partenariat institutionnalisé entre l'Etat et ses partenaires (société civile, secteur privé, associations professionnelles, médias, communauté internationale, etc.) qui apporterait encore plus de réalisme et un caractère plus participatif dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.

Il est aussi important de souligner que ces effets escomptés ont été sélectionnés sur la base des avantages comparatifs et le degré d'expertise technique des organismes des Nations Unies au Maroc. A cet égard, certains domaines d'intervention, telle que l'éducation, la santé ou la protection de l'environnement, correspondent directement aux mandants spécifiques des diverses Agences, Fonds et Programmes de l'ONU. Malgré les progrès enregistrés pendant les dernières années, le Maroc continue à faire face à un certain nombre d'importants défis dans ces secteurs, ce qui justifie pleinement leur sélection, pour l'avenir, comme domaines de coopération prioritaires avec les partenaires nationaux.

Si certains domaines d'intervention demandent une action particulière de la part du Gouvernement marocain et des Nations Unies, il en va de même pour certaines couches de la population. Dans son dernier Bilan commun de Pays, les Nations Unies ont ainsi identifié 4 publics nécessitant une attention prioritaire : les enfants et les jeunes, les femmes, les populations rurales et périurbaines, les migrants et les réfugiés².

Toutes les interventions du SNU, qui auront comme but la réduction de la vulnérabilité et les inégalités, notamment celles de genre, seront menées en assurant leur plein alignement avec les politiques et stratégies nationales. L'appropriation et la mise en œuvre des principes de gouvernance démocratique par les partenaires nationaux constituent également des conditions indispensables pour la réussite de nos actions futures visant à réduire les écarts existants.

Vu les grands progrès que le Pays a pu enregistrer dans différents domaines de développement, il y a également lieu de capitaliser cet acquis à travers la création de partenariats, la promotion de la coopération Sud-Sud, ainsi que le partage des connaissances et des expériences de projets pilotes de petite échelle.

² Pour plus de détails sur ces populations particulièrement vulnérables, voir le Bilan commun de Pays pour le Maroc réalisé en 2010 (pp. 48-49). Une définition de ces populations est également reprise dans le présent document dans l'Annexe 8.



VI. RESULTATS INDICATIFS



Sur la base des consultations menées à la fin de l'année 2010, le SNU et ses partenaires ont identifié, à titre indicatif, un certain nombre de résultats indicatifs de l'UNDAF pour la période 2012-2016. Les Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies ont également identifié de manière préliminaire des interventions prioritaires pour aboutir à chaque effet escompté. Ces résultats et interventions indicatives, qui seront affinés et finalisés vers la fin de l'année 2011 suite à l'élaboration de Plan de Action Commun de l'UNDAF, sont les suivants :

1. Le renforcement de la qualité de l'éducation et de la formation : Dans le domaine du droit à l'éducation, le Maroc a fourni de grands efforts pour garantir aux enfants un accès généralisé et équitable à une éducation de qualité. Ainsi de grands chantiers ont été entamés par le gouvernement Marocain à travers la mise en œuvre des recommandations et des objectifs de la charte nationale de l'éducation et de la formation (2000-2009) et du Programme d'urgence 2009-2012. De grands efforts ont été consentis pour l'augmentation des taux de scolarisation, la révision des programmes et des curricula, la rénovation des méthodes et des approches pédagogiques et le renforcement de la décentralisation/ déconcentration du système éducatif. Malgré les avancées enregistrées, le système d'enseignement scolaire demeure confronté aux défis de parachèvement de l'accès, de l'amélioration de l'efficacité interne du système et de la qualité des apprentissages des élèves, en particulier ceux des zones rurales, pauvres et enclavées. C'est ainsi qu'en 2009/2010, 193.000 enfants âgés de 6 à 11 ans dont 115.000 filles, soit 60%, sont hors du système scolaire. Dans le milieu rural, il s'agit de plus de 125.000 enfants dont plus de 82.000 filles, soit 65,6%, qui abandonnent l'école. En plus la majorité des élèves ne maîtrisent pas les compétences de base, à titre d'exemple seuls 44 % des élèves maîtrisent les compétences de base en mathématiques. Se posent également les questions de relation et de suivi entre les différents cycles de l'enseignement obligatoire (préscolaire, primaire, secondaire collégial), et les questions de passerelles entre l'éducation non formelle, le système formel et la formation professionnelle. La priorisation des défis a été soulevée et peut se résumer aux questions suivantes :

- La consolidation de la généralisation de l'éducation pour tous (ou de base): accroissement de l'accès et de la rétention : De point de vue de la consolidation de la généralisation de l'éducation de base (préscolaire, primaire, collégial, éducation non formelle, alphabétisation, formation professionnelle) se posent des contraintes d'ordre physique et d'infrastructures telles que le manque de bâtiments, d'internats, difficultés d'accès pour les enfants à besoins spécifiques, et d'autres contraintes d'ordre qualitatif tel que les approches pédagogiques, l'absentéisme et la formation insuffisante des professeurs, les classes multi niveaux, ou les rythmes inadaptés. Il faut noter aussi qu'il y a également des contraintes de demande, socio économiques (coût d'opportunités)

ou culturelles (langue, statut des filles...). Les Agences des Nations Unies participantes et leur partenaires vont répondre à ces deux niveaux via des actions stratégiques, par

exemple et de façon non exhaustive en renforçant les connaissances et capacités partenariales pour améliorer et mettre en œuvre les normes de qualité des établissements, notamment pour les enfants à besoins spécifiques, outiller les professeurs de méthodes pédagogiques modernes notamment pour l'enseignement dans les classes multi niveaux, intégrer les communes dans la planification pour un meilleur accès à la scolarisation surtout celle des plus vulnérables. La formation des professeurs et du personnel d'encadrement sera poursuivie ainsi que la mise en place de systèmes de suivi et d'un climat plus propice à l'apprentissage promu (réduction de la violence). L'offre de l'éducation non formelle et l'accès à la formation professionnelle pourront être améliorés. Du point de vue de la demande, une action de sensibilisation par la communication pour le développement sera lancée, l'image de la fille sera améliorée et les opportunités de coûts réduites par un meilleur ciblage des aides de l'Etat et un renforcement de l'arsenal législatif.

- Amélioration de la qualité des apprentissages : Le deuxième défi, celui de la qualité, comprend également plusieurs aspects à améliorer. Au niveau des inputs (les curriculums et les manuels scolaires, les méthodes pédagogiques, l'encadrement et de la formation initiale et continue des cadres pédagogiques), au niveau du processus d'enseignement (le profil et des performances des enseignants, la gestion des ressources humaines, la relation de l'école à son environnement, les passerelles et l'orientation entre le système formelle/non formelle et le monde professionnel). Les Nations Unies au Maroc apporteront son partenariat pour : (1) La révision des curriculums et des manuels scolaires (y compris des matières telles que le Sida, la protection, le genre, la gestion des risques, les droits humains et la citoyenneté...) , la modernisation des méthodes pédagogiques d'enseignement en les adaptant aux normes internationales et aux approches basées sur les droits humains, le renforcement de l'encadrement, de la formation initiale et continue des cadres pédagogiques, la sensibilisation des acteurs autour de l'école notamment et la communauté ; (2) L'accompagnement des enseignants pour améliorer leur profil et leurs performances afin de dispenser un enseignement/apprentissage effectif et centré sur les apprenants, appui à l'optimisation de la gestion des ressources humaines, le renforcement de l'ouverture de l'école sur son environnement et l'appui à la création de passerelles entre le système formel/ non formel et la formation professionnelle ; et (3) La mise en place d'un système qui assure la qualité, la mesure de performance, le suivi et l'évaluation du système d'éducation et de formation.
- Amélioration de la gouvernance du système d'éducation et de la formation : Le troisième défi sous-tend les deux autres et concerne l'amélioration de la gouvernance du système d'enseignement et de formation, et ce à trois niveaux: déconcentration et décentralisation (clarification des rôles et responsabilités, gestion des RH, rôle des inspecteurs, suivi...), gestion de l'établissement (formation et autonomie des directeurs) et ouverture de l'établissement sur son environnement (parents,

communes, autres écoles, société civile). Les Nations Unies au Maroc s'engageront dans un partenariat inclusif afin que : (1) Les processus de décentralisation/déconcentration du système d'éducation et de formation soient renforcés ; (2) L'établissement d'enseignement et de formation devienne une entité de gestion à autonomie élargie ; et (3) L'établissement d'enseignement et de formation soit au centre de la communauté avec une ouverture aux acteurs locaux.

2. L'amélioration de la santé et de l'état nutritionnel de la population, dont celle de la mère et de l'enfant :

L'effet escompté « Les populations vulnérables ont un meilleur accès à la prévention, utilisent davantage les services de santé de qualité et jouissent d'un état nutritionnel satisfaisant » a été fixé en réponse à la priorité nationale « Amélioration de la santé et de l'état nutritionnel de la population ». La contribution à l'amélioration de l'accès à des services de santé de qualité et la promotion de leur utilisation effective par les populations vulnérables (femmes, enfants, jeunes, populations exposées à certaines problématiques de santé, migrants etc.) de même que la contribution à l'atteinte d'un état nutritionnel adéquat, seront donc les axes d'intervention des Nations Unies, dans le domaine de la santé, pour l'UNDAF 2012-2016.

Ces axes ont été exprimés clairement à travers les 8 résultats, ci-après, et qui visent, dans leur majorité, l'appui à la mise en œuvre ou la revue des stratégies et plans nationaux élaborés par le Gouvernement pour relever les importants défis qui se posent en matière de santé :

- Les stratégies et plans nationaux visant la réduction de la mortalité, de la morbidité maternelle, périnatales et l'accès universel à la santé de la reproduction sont appuyés dans leur mises en œuvre et régulièrement revus.
- Les stratégies nationales visant la réduction de la mortalité et de la morbidité infanto-juvéniles sont appuyées dans leur mises en œuvre et régulièrement revues ;
- Les capacités nationales pour un accès universel des populations exposées ou vulnérables au VIH/sida à des services de prévention, traitement et appui social de qualité et respectant les droits humains sont renforcées en matière de planification, programmation, implantation et suivi évaluation.
- La mise en œuvre du plan national de lutte antituberculeuse est appuyée.
- La mise en œuvre de la stratégie nationale de nutrition est accompagnée.
- La prévention et le contrôle des maladies chroniques y compris le cancer sont renforcés et intégrés à tous les niveaux d'intervention.
- La mise en œuvre des dispositions du règlement Sanitaire International (2005) en vue de contribuer à la sécurité sanitaire Internationale est appuyée.
- L'appui aux réformes du système de santé notamment le processus de la régionalisation selon les principes de la bonne gouvernance est assuré.

3. Le développement socio-économique et la réduction de la vulnérabilité et des inégalités :

Une des cinq priorités nationales que l'analyse de pays (CCA) a fait émerger est celle ayant trait au développement socioéconomique et à la réduction de la vulnérabilité et des inégalités. L'effort à consentir pour répondre au mieux à cette priorité suppose l'engagement d'actions à niveaux divers. A leur tour, ces actions pour qu'elles puissent produire les changements attendus, sont à envisager dans le cadre d'une approche à la fois intersectorielle, intégrée et participative. Qu'il s'agisse, en effet, de vulnérabilité ou d'inégalités, elles revêtent toutes deux des dimensions à la fois multiples et fort enchevêtrées les unes aux autres. De toutes ces dimensions, le genre, le social, l'économique et le spatial sont les plus manifestes et les mieux illustrés à travers l'analyse de pays.

La lutte contre la vulnérabilité et les inégalités est, certes, bien engagée au Maroc, mais les initiatives et les actions sectorielles engagées dans ce sens appellent à œuvrer vers plus de cohérence et de convergence pour produire plus d'impact et s'assurer des garanties de durabilité de leurs effets. C'est dans ce souci de pérennisation des acquis et de convergence vers davantage de coordination et de cohérence des programmes et stratégies sectoriels mises en œuvre, que le résultat ciblé en réponse à la priorité citée ci-dessus préconise comme vecteur à travers lequel la vulnérabilité et les inégalités, notamment celles du genre, peuvent être réduites, l'appui aux politiques/stratégies et programmes de développement économique et social.

Un tel appui devrait bâtir ses assises sur un meilleur ciblage des programmes et des stratégies sectorielles mis ou à mettre en œuvre de sorte à ce qu'ils bénéficient aux franges les plus vulnérables et les plus défavorisées de la population, notamment les femmes, les jeunes et les ruraux. Il devrait aussi s'opérer à travers une meilleure identification des acteurs à appuyer et une plus grande vigilance à la bonne et effective coordination des actions à soutenir. Il est appelé, par ailleurs, à accorder une toute particulière attention à l'implication de la société civile non seulement en tant qu'acteur de développement, mais aussi en tant que force de propositions et instance de veille.

Le contexte évolutif que traverse la société marocaine est un élément majeur à prendre en considération pour que la contribution du SNU à la réalisation du résultat escompté soit optimisée. Au-delà de l'appui direct pouvant être apporté aux programmes, politiques et stratégies visant la réduction de la pauvreté et des inégalités, les principaux axes à travers lesquels cette contribution peut se concrétiser sont :

- La promotion des approches multidimensionnelles de la pauvreté et de la vulnérabilité, y inclus un meilleur ciblage des services sociaux et la promotion de l'approche territoriale
- Le plaidoyer pour que les programmes de ciblage territorial de la pauvreté et des inégalités émanent d'une vision multidimensionnelle et s'appuient sur une approche intersectorielle ;
- Le renforcement des capacités des acteurs de la société civile, notamment les axes ciblant les populations les plus vulnérables particulièrement dans les médinas, les zones rurales et périurbaines ;

- La promotion de la culture de l'égalité, la lutte contre la violence fondée sur le genre et l'appui à l'autonomisation socioéconomique des femmes à travers notamment l'appui à la création d'activités génératrices de revenus ;
- Le renforcement des systèmes d'information nationaux et locaux de sorte à ce qu'ils permettent d'assurer un meilleur suivi-évaluation des programmes de lutte contre la pauvreté et les inégalités ;
- La diversification, la valorisation et l'amélioration des circuits de commercialisation des produits agricoles, artisanaux et autres en appui au Pilier II du Plan Maroc Vert, à l'INDH et aux autres programmes de développement visant la réduction de la vulnérabilité et des inégalités, en particulier dans les zones rurales.

4. La consolidation de la gouvernance démocratique sensible au genre : L'appui du SNU à la consolidation d'une gouvernance démocratique, enjeu de développement majeur du pays, sera animé par les valeurs de redevabilité, d'égalité et d'inclusion et guidé par les principes de gouvernance démocratique. Il se focalisera sur la réforme de la justice et l'achèvement de la traduction des normes et standards internationaux relatifs aux droits humains dans le cadre législatif national, l'évaluation et la mise en œuvre des politiques publiques ; sur l'égalité entre les sexes dans l'exercice du pouvoir décisionnel dans les instances de gouvernance en appui notamment aux objectifs de l'Agenda Gouvernemental pour l'Égalité 2010-2015 et le renforcement de capacités des organisations de la société civile à mobiliser la participation citoyenne, à agir en tant que force de proposition et demandeur de compte aux pouvoirs publics; sur la modernisation des institutions publiques et l'accès à l'information dans la perspective d'une plus grande transparence et redevabilité ; et sur la réalisation d'une plus grande convergence des politiques publiques sectorielles aux niveaux central et local et partant d'une approche territoriale, intégrée et participative.

En termes de résultats escomptés au terme du prochain cycle, les institutions nationales compétentes disposeront de structures/mécanismes renforcés de ciblage, de coordination et de convergence des stratégies sectorielles, de leur opérationnalisation et leur suivi, évaluation. La représentation des femmes et des jeunes dans les instances dirigeantes à tous les niveaux aura augmenté de 30% au moins. La mise en œuvre des recommandations des traités internationaux ratifiés par le Maroc aura été renforcée. Ces résultats seront obtenus à travers :

- La mise en place et l'opérationnalisation de systèmes de veille et de coordination, en amont, de la mise en œuvre des politiques publiques dans la perspective d'une meilleure convergence et d'un impact accru du développement territorial ;
- L'appui au processus de décentralisation/déconcentration pour asseoir les fondements d'une gouvernance locale performante, sensible au genre et respectueuse des droits, à travers le renforcement des capacités des acteurs territoriaux ;
- Réformes structurelles et sectorielles prioritaires appuyées à travers des actions de plaidoyer et de mobilisation d'une expertise appropriée ;
- L'appui à la mise en œuvre effective des conclusions et recommandations relatives aux traités internationaux en relation avec le développement humain durable et droits humains ratifiés par le Maroc

5. Les changements climatiques, la protection de l'environnement, la prévention des catastrophes et la gestion des risques naturels :

Dans ce domaine, les résultats indicatifs suivants ont été identifiés pour appuyer les efforts du Gouvernement et contribuer à l'effet escompté en se concentrant sur l'appui aux politiques et à la formulation de stratégies et plans d'action et sur le renforcement des capacités pour tenir compte des avantages comparatifs des Nations Unies au Maroc :

- Les mécanismes de coordination et de convergence sont mis en place pour que les stratégies nationales liées à l'environnement et au développement durable, y compris le Plan National de Lutte contre le Réchauffement Climatique, soient traduites en plans d'action opérationnels et sectoriels concertés définissant les responsabilités de chaque intervenant et intégrant les principes de la Charte nationale de l'environnement et du développement durable.
- Les acteurs territoriaux dans les zones ciblées disposent des compétences, moyens et outils de mesure pour la mise en cohérence et la réalisation de plans de développement (régionaux, provinciaux, communaux) tenant compte de l'approche genre et intégrant les principes de la Charte.
- Les capacités des acteurs nationaux et locaux en matière de gestion des risques naturels et industriels et d'adaptation aux changements climatiques sont renforcées.
- L'observatoire national, les observatoires régionaux de l'environnement ainsi que les institutions concernées sont mis en réseau et disposent des capacités et des moyens de coordination pour jouer leurs rôles d'aide à la prise de décision, à la planification et au suivi-évaluation des stratégies et plans opérationnels pour l'environnement et le développement durable.
- Un plan d'action concerté de communication et de sensibilisation est développé et mis en œuvre pour accompagner et faciliter l'opérationnalisation de la Charte et la mise en œuvre des programmes d'actions prioritaires.
- Les mécanismes de financements en relation avec l'environnement et le développement durable - y compris les finances Carbone - sont maîtrisés et des fonds sont mobilisés pour la réalisation des plans d'action prioritaires sectoriels intégrant les principes de la Charte dans les zones cibles.
- Les expériences et les bonnes pratiques, y compris celles liées aux savoirs et aux savoirs-faires traditionnels, sont évaluées, capitalisées et partagées au niveau national, régional et international, notamment à travers la coopération décentralisée et la coopération sud-sud.

Toutefois, il est également prévu d'appuyer la réalisation de plans territoriaux pilotes dans quelques zones ciblées (résultat 2) en fonction des ressources qui pourront être mobilisées (résultat 6). Par ailleurs, un plan de communication et de sensibilisation sera développé et mis en œuvre (résultat 5) et on procèdera à la capitalisation et au partage des bonnes pratiques (résultat 7).



Le suivi et l'évaluation de l'UNDAF sont liés mais constituent deux processus distincts :

- **Le suivi** consiste à suivre les progrès vers l'obtention des résultats figurant dans la matrice, et à vérifier si les hypothèses formulées et les risques identifiés pendant la phase de la conception sont toujours adaptés ou s'ils doivent être révisés. Cela permet à l'équipe et aux partenaires d'exécution d'apporter des ajustements à mi-parcours, dans le cadre de la gestion de programmes.
- **L'évaluation** consiste à déterminer les résultats produits par la contribution fructueuse aux priorités nationales pour le développement, et la cohérence de l'appui de l'équipe de pays. Si l'évaluation est essentielle à la gestion axée sur les résultats, il s'agit d'une fonction externe séparée de la gestion de programmes.

Les modalités de suivi et évaluation pour les 5 effets escomptés identifiés seront définies de façon exhaustive, en 2011, par chaque « outcome group », lors de l'élaboration du plan d'action relatif à l'UNDAF. Cependant, les activités de nature globale sur la totalité de l'UNDAF qui seront organisées pendant la période d'exécution de ce cadre stratégique seront les suivantes :

- **Revue annuelle** : Chaque année, l'équipe de pays et le gouvernement procédera à la revue du progrès accompli dans la mise en œuvre du plan d'action de l'UNDAF. Le processus de revue annuelle consistera en l'examen par l'équipe de pays, en collaboration avec le gouvernement et les autres partenaires, de l'ensemble des progrès vers l'obtention de résultats, et un inventaire dressé des enseignements tirés et des bonnes pratiques qui seront intégrés aux processus et engagements annuels de planification pour l'année suivante. La réunion de revue annuelle du plan d'action de l'UNDAF aura lieu à la fin de l'année en cours ou au début de l'année ultérieure afin d'ajuster le plan d'action de l'UNDAF.
- **Évaluation à mi-parcours** : Les Nations Unies pourront entreprendre, en cas de besoin, une évaluation à mi-parcours de l'UNDAF. L'objectif de cette activité serait d'apprécier la pertinence des effets de l'UNDAF, l'efficacité et l'efficience du processus qui a permis d'obtenir ces effets et ceux des programmes menés au niveau des pays, leur durabilité et leur contribution aux priorités et aux objectifs nationaux. Cette évaluation, qui pourrait avoir lieu pendant le deuxième trimestre de 2014, permettrait d'identifier les

obstacles et les opportunités qui découlent de la mise en œuvre de l'UNDAF en cours, de manière à ajuster, au besoin, la programmation en cours.

- **Evaluation finale :** Cette activité sera organisée pendant le premier trimestre de la dernière année du cycle (2016). Les informations portées par cette évaluation seront utilisées pour le cycle de programmation suivant. Des termes de référence clairement définis seront établis pour cette évaluation, dont la portée dépendra de la possible organisation et la nature de l'évaluation à mi-parcours et des études réalisées au cours du cycle de programmation achevé.

Le calendrier de S-E est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Calendrier de S-E de l'UNDAF

	2012	2013	2014	2015	2016
Revue annuelle plan action	Décembre 2012 / Janvier 2013	Décembre 2013 / Janvier 2014	Décembre 2014 / Janvier 2015	Décembre 2015 / Janvier 2016	Octobre-Décembre 2012
Evaluation à mi-parcours (en cas de besoin)			Mai - Juin 2014		
Evaluation finale					Janvier - Mars 2016
Suivi et évaluation par les « Groupes de travail sur les effets »,	A définir par les « outcomes groups »	A définir par les « outcomes groups »	A définir par les « outcomes groups »	A définir par les « outcomes groups »	A définir par les « outcomes groups »



VIII. RESSOURCES INDICATIVES



Ce cadre stratégique identifie, de manière indicative, les ressources financières qui seront requises par les Nations Unies au Maroc, dans son ensemble, pour la mise en œuvre de l'UNDAF pendant la période 2012-2016. Il faut souligner que le montant indicatif des ressources dans chaque matrice donne une indication des ressources disponibles et ses ressources mobilisables par l'ensemble du SNU sur base de l'expérience passée. Les ressources et besoins financiers spécifiques seront définis de manière plus précise lors de l'élaboration du plan d'action de l'UNDAF.

A cet égard, la somme totale indicative pour que les Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies puissent contribuer, de manière effective, à l'obtention des effets escomptés dans les 5 domaines de coopération retenus serait d'environ 147.732.000 USD. Comme indiqué dans l'annexe 7, les ressources prévues pour chaque domaine de coopération seraient les suivantes :

- Le renforcement de la qualité de l'éducation et de la formation – 9.606.750 USD.
- L'amélioration de la santé et de l'état nutritionnel de la population, dont celle de la mère et de l'enfant – 24.956.750 USD.
- Le développement socio-économique et la réduction de la vulnérabilité et des inégalités – 64.437.500 USD³.
- La consolidation de la gouvernance démocratique sensible au genre – 19.764.000 USD
- Les changements climatiques, la protection de l'environnement, la prévention des catastrophes et la gestion des risques naturels – 27.967.000 USD

A ce stade, il est estimé que les ressources disponibles par l'ensemble des Nations Unies pour la période d'exécution de l'UNDAF seraient d'environ 76.979.500 USD. C'est ainsi qu'une somme indicative de 70.752.500 USD devrait être mobilisée par les Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies pendant les prochains 5 ans. L'UNDAF constitue donc un premier outil de mobilisation des ressources financières par les Nations Unies au Maroc.

³ Une partie de ce montant consiste en un prêt au pays



ANNEXES

ANNEXE 1 - GROUPE 1 : LE RENFORCEMENT DE LA QUALITE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION.

Priorité nationale : Le renforcement de la qualité de l'éducation et de la formation.						
Outcome 1 : Les contraintes et iniquités en matière d'accès et de rétention, de qualité et de gouvernance de l'éducation de base et de formation sont réduites, particulièrement pour les groupes vulnérables tout au long du processus d'apprentissage et de formation.						
Indicateurs	Données de base	Cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et risques	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
- Taux d'achèvement du primaire (avec redoublement)	87,5 % (2008)	98 %	Ministère de l'Education Nationale, HCP	Le programme d'urgence pour l'éducation, d'une valeur de 43 milliards de Dirhams pour la période 2009-2012 est reconduit ou du moins poursuivi pour certains éléments prioritaires et notamment ceux liés à la gouvernance et la qualité (coordination, gestion, responsabilisation, évaluation, curriculums, langues, planification, orientation scolaire et professionnelle)	<u>Ministère de l'Education nationale</u> (Directions centrales, AREF, Délégations, établissements) : Responsable du secteur, met en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'éducation et de formation (programmes et projets)	Budget régulier / disponible SNU : 1.906.750 USD Ressources à mobiliser par le SNU : 7.700.000 USD Budget total requis par le SNU pour le cycle 2012-2016 : 9.606.750 USD Agences participantes : UNESCO, UNHCR, UNICEF
- Taux net de scolarisation des filles des zones rurales dans le secondaire collégial	16,2 % (2009)	75 %	Ministère de l'Education Nationale, HCP			
- Performances des élèves (niveau de maîtrise) de la 6 ^{ième} année primaire en mathématique dans le Programme National des acquis scolaires	44 % (PNEA, 2008)	80 %	Conseil supérieur de l'enseignement (CSE), Ministère de l'Education Nationale			
- Taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus	60,3 % (2009)	80 %	Ministère de l'Education Nationale, HCP			
-Taux d'insertion des bénéficiaires de l'Ecole de la deuxième chance dans l'enseignement formel/ formation professionnelle	17% (2010)	30 %	Ministère de l'Education Nationale			
				Le Gouvernement marocain continuera à considérer le développement humain comme prioritaire (y compris via l'INDH)	Le Gouvernement met en œuvre la politique du Gouvernement en la matière (programmes et projets)	
				Les bailleurs de fonds internationaux continueront à soutenir le programme d'urgence au moins jusqu'à la date butoir des OMD (2015)	<u>Département de la Formation professionnelle</u> : Responsable du secteur met en œuvre la politique du Gouvernement en la matière (programmes et projets)	
				Un processus parallèle de déconcentration/décentralisation continuera à promouvoir une responsabilisation locale accrue	<u>Départements ministériels concernés</u> (Intérieur, équipement, santé, entraide nationale, jeunesse, culture...) : Infrastructures de base, routes, électrification, transport, centre de santé, Dar Attaliba, activités parascolaires, sportives et culturelles)	
					<u>Partenaires économiques et sociaux</u> (entreprises, secteur	

					<p>privé, syndicats) : appui à la mise en œuvre de la politique d'éducation/formation et des programmes et projets (adhésion, communication, mobilisation).</p> <p><u>Société civile (ONG, associations des pères et des mères)</u>: communication, mobilisation, soutien technique et financier, appui social aux enfants défavorisés ;</p> <p>INDH et communes : Appui financier et par des projets : Infrastructures et équipement de base et scolaires, sensibilisation et communication, appui social aux zones et enfants défavorisés.</p> <p><u>PTF (coopération bilatérale et multilatérale)</u> : Appui technique et financier, plaidoyer, suivi et évaluation des réformes.</p> <p><u>Conseil supérieur de l'enseignement (CSE)</u>: Orientations stratégiques, normes, innovations, Etudes, Recherches, et Evaluation</p>	
--	--	--	--	--	--	--

ANNEXE 2 - GROUPE 2 : AMELIORATION DE LA SANTE ET DE L'ETAT NUTRITIONNEL.

Priorité nationale 2 : Amélioration de la santé et de l'état nutritionnel de la population						
Outcome no. 2 : Les populations vulnérables ont un meilleur accès à la prévention, utilisent davantage les services de santé de qualité et jouissent d'un état nutritionnel satisfaisant.						
Indicateurs	Données de base	Cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et risques	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
<p>-Proportion de structures de santé certifiées selon les normes de qualité</p> <p>- Pourcentage de plans de développement territoriaux intégrant les stratégies nationales de santé</p> <p>-Taux de consultation médicale/ paramédicale par habitant et par milieu</p>	<p>SB : - Maisons d'accouchement et maternités certifiées : 08 (2010)</p> <p>SB :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● taux consultation médicale par habitant et par an (2009) : Urbain 0.7 Rural 0.4 National 0.6 ● taux consultation paramédicale par habitant et par an (2009) : Urbain 0.9 Rural 0.8 National 0.8 	<p>(*)</p> <p>(*)</p> <p>(*)</p>	<p>Ministère de la Santé</p> <p>Etude à programmer avec l'appui du SNU</p> <p>Ministère de la Santé</p> <p>Ministère de la Santé</p>	<p><u>Hypothèses:</u></p> <p>H 1-Stratégies et plans nationaux opérationnels</p> <p>H2 - Engagement et appropriation des partenaires</p> <p>H3 -Disponibilité des financements</p> <p>H4-Coordination et intégration à tous les niveaux (intersectorialité, suivi et évaluation...)</p> <p>H5- Accès à la couverture médicale ;</p> <p><u>Risques :</u></p> <p>R 1- Changements des priorités, ou changements institutionnels</p> <p>R2 – Faible coordination et cohérence à tous les niveaux (Risque de cloisonnement)</p> <p>R3- Manque de financement ou non respect des engagements</p>	<p>-Les départements ministériels concernés appuieront les programmes de renforcement des capacités des institutions de la santé et la mise en œuvre des stratégies de communication pour le développement en partenariat avec les organismes de la société civile.</p> <p>-Les départements ministériels et institutions concernées contribueront à la mise en œuvre des programmes de formation.</p> <p>-Les organisations de la société civile et le secteur privé feront en sorte de renforcer leur propres capacités et de travailler en coordination avec les institutions nationales et locales.</p> <p>-Les institutions nationales et la société civile encouragent la participation communautaire dans la mise en œuvre des programmes de développement.</p> <p>-Les organismes du Système des Nations Unies et les autres partenaires au développement œuvrent pour le plaidoyer, l'assistance technique et la mobilisation des ressources dans la réalisation des priorités</p>	<p>Budget régulier / disponible SNU : 11.556.750 USD</p> <p>Ressources à mobiliser par le SNU : 13.400.000 USD</p> <p>Budget total requis par le SNU pour le cycle 2012-2016 : 24.956.750 USD</p> <p>Agences participantes : FAO, OMS, UNUSIDA UNFPA, UNHCR, UNICEF, OIM</p>
<p>-% de personnes parmi les populations les plus concernées par les programmes de prévention (VIH et autres maladies) :</p>	<p>% de personnes parmi les populations vulnérables touchées par les programmes de prévention du VIH :</p> <p>SB (2009) PS : 40% SB (2009) UDI : 8%</p> <p>-Programme de vaccination : Couverture vaccinale enfants 12-23</p>	<p>PS : 80% UDI : 40%</p>	<p>Ministère de la Santé</p>			

<p>-% d'Insuffisance pondérale parmi les enfants de moins de 5 ans</p> <p>-Espérance de vie en bonne santé chez le premier quintile de la population (les plus pauvres)</p>	<p>mois (2003-2004) rural : 84.1%</p> <p>-Soins prénatals (2009): Rural 47.9 % Urbain 84.9 %</p> <p>-Vaccinations antitétaniques (2009) : Rural 26.1 % Urbain 29.6 %</p> <p>(2003-2004) National : 10,2 Rural : 14.1 % Urbain : 06.5 % Masculin : 10,4 % Féminin : 10,0 %</p> <p>SB : Général : 60,2 ans (2002)</p>		<p>Etude à programmée avec l'appui du SNU et la collaboration du Ministère de la Santé</p>		<p>nationales en matière de santé.</p> <p>-Les organismes du SNU appui la disponibilité de l'information pour renseigner les indicateurs choisis.</p>	
---	---	--	--	--	---	--

ANNEXE 3 - GROUPE 3 : DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE ET LA REDUCTION DE LA VULNERABILITE ET DES INEGALITES.

Priorité nationale : Développement socio-économique et réduction de la vulnérabilité et des inégalités						
Outcome no. 3 : La vulnérabilité et les inégalités, notamment celles de genre, sont réduites par le biais de l'appui aux politiques/ stratégies et programmes de développement économique et social.						
Indicateurs	Données de base	Cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et risques	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
-Indice de Niveau de Vie (approche multidimensionnelle de la pauvreté)	SB : 12,1% en 2008	(*)	HCP	H1 : Convergence des modèles en synergie;	-Les départements ministériels concernées s'engagent à élaborer et opérationnaliser les politiques/stratégies concertées contribuant à la réduction de la vulnérabilité et des inégalités et au développement socio-économique;	Budget régulier / disponible SNU : 46.642.000 USD
-Le nombre de départements ministériels qui intègrent l'aspect Genre dans l'élaboration de leurs budgets et indicateurs de performance	SB : 6 Départements en 2009	(*)	Ministère des Finances	H2 : Implications de tous les acteurs ; H3 : Adoption poussée de la Déclaration de Paris;	-La partie nationale et le SNU s'engagent aux Renforcement et à l'institutionnalisation du partenariat Etat/Société Civile/Secteur Privé;	Ressources à mobiliser par le SNU : 18.795.500 USD
-Taux de chômage des jeunes par milieu et sexe 2009	SB : En 2009 : le taux de chômage des 25-34 ans a atteint 12,8% contre 2,1% pour les 45 ans et plus ;* le taux de chômage des diplômés a atteint 16,7% contre 4,5% pour les sans diplôme.* la création nette de l'emploi a été de 131.000.	(*)	HCP	H4: Coordination aux niveaux du SNU, de la partie nationale et des bailleurs de Fonds; H5: Disponibilité de données actualisées	-Les organisations de la société civile et le secteur privé s'engagent à jouer leurs rôles de force de propositions;	Budget total requis par le SNU pour le cycle 2012-2016 : 65.437.500 USD ¹
-Nombre d'enfants de 7 à 15 ans qui travaillent	SB : En 2009 Masculin : 100.346 Féminin : 70.003	(*)	HCP	H6: Disponibilité des Ressources; H7: Bon ciblage des populations et zones vulnérables. <u>Risques :</u> R1: Dispersion de l'action spatiale et thématique	-Les institutions nationales et la société civile encouragent la participation communautaire dans la mise en œuvre des programmes de développement y compris ceux concernant l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale ;	Agences participantes : FAO, FIDA, ONUDI, ONUFEMMES, PNUD, UNESCO, UNHCR , UNFPA, UNICEF, OIM
- % de personnes âgées bénéficiant de la protection	SB : En 2006, 84% des personnes âgées n'ont pas	(*)	HCP-MDS	R2: Faible implication des partenaires R3: Non alignement avec les politiques nationales R4: Faible coordination et intégration;	-Les organismes du Système des Nations Unies et les autres partenaires au développement œuvrent pour le plaidoyer, l'assistance technique, Renforcement de capacités, et	

¹ Une partie de ce montant consiste en un prêt au pays.

<p>sociale</p> <p>-Emplois créés / perdus (notamment pour les jeunes) qualifiés par secteur</p> <p>-Nombre de regroupements de PME/TPE et de coopératives créées, notamment ceux qui ont le caractère de l'économie solidaire et sociale.</p>	<p>de pension de retraite et 86% n'ont pas d'assurance maladie</p> <p>SB : 95100 en 2009 (Emploi créés 113900 et Emplois perdus 18800 en 2009</p>	<p>(*)</p>	<p>HCP- Ministère de l'emploi</p> <p>Ministère des affaires économiques et générales - ODECO - ANPME</p>	<p>R5: Non disponibilité de données actualisées pour les actions et le S&E</p> <p>R6: Non adéquat^e du niveau et de la répartition des ressources</p> <p>R7: Ciblage inadéquat des populations et des zones d'interventions</p>	<p>l'aide à la mobilisation des ressources nécessaires pour la réalisation des priorités nationales;</p> <p>-Les organismes du SNU accompagnent la partie nationale dans la MEO des politiques/stratégies intégrées contribuant à la réduction de la vulnérabilité et des inégalités et au développement socio-économique.</p>	
---	---	------------	--	---	--	--

NOTE : Le groupe Outcome DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE ET LA REDUCTION DE LA VULNERABILITE ET DES INEGALITES mentionne que « les cibles ne peuvent être déterminées qu'en fonction de ce qui sera décidé comme indicateurs pour les Outputs ».

ANNEXE 4 - GROUPE 4 : LA CONSOLIDATION DE LA GOUVERNANCE

Priorité nationale : La consolidation de la gouvernance démocratique sensible au genre.						
Outcome no. 4 : Les partenaires institutionnels et la société civile s'approprient les principes de la gouvernance démocratique, sensibles au genre, et les mettent en œuvre pour un développement humain, intégré, équitable et durable.						
Indicateurs	Données de base	Cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et risques	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
<p>-Nombre de stratégies, / programmes décentralisés et intégrés, initiés et évalués par le biais des indicateurs synthétiques de développement, désagrégés par sexe et autres variables d'inégalités sociospatiales.</p> <p>-Taux de Représentation des femmes et des jeunes (H/F) dans les instances dirigeantes aux niveaux central et local</p> <p>-Indice CIVICUS ; nombre de réseaux et de groupements d'Organisations de la Société Civile (OSC) actives dans le domaine de la GD</p> <p>-Degré d'accès à l'information</p> <p>-Taux de départements souscrivant à l'agenda de l'égalité qui utilisent la budgétisation sensible au genre dans sa mise en œuvre</p> <p>-Degré de mise en œuvre effective des conclusions et recommandations finales des traités internationaux en relation</p>	<p>-Baseline à définir en matière de mécanismes, structures et pratiques pour mesurer la convergence des politiques.</p> <p>- Baseline à définir – nombre des organisations de la société civile actives dans la Gouvernance Démocratique actuellement.</p> <p>-Baseline à définir –Pacte International des Droits</p>	<p>-Nombre à définir – mécanismes de coordination et de convergence des stratégies sectorielles mises en place et opérationnelles.</p> <p>-représentation des femmes à au moins 30% et des jeunes (H/F, 18-24 ans) dans les instances dirigeantes à tous les niveaux.</p> <p>-100% de mise en œuvre</p>	<p>-Etat des lieux, enquêtes, Procès Verbaux, sur les structures de coordination mises en place et opérationnelles.</p> <p>-Différents indices mesurant la transparence (Open budget Index, Transparency International, African Development Bank (CABRI)... prise de décision.</p> <p>-Statistiques, sondages et enquêtes sur la représentativité et la participation effective des femmes et des jeunes dans le processus de prise de décision ;</p> <p>-Enquêtes et sondages, rapport CIVICUS – OSC.</p> <p>-Reporting sur la mise en œuvre des traités ratifiés</p>	<p><u>Hypothèses:</u></p> <p>H1 : Convergence des modèles en synergie;</p> <p>H2 : Implications de tous les acteurs par le biais des plateformes de dialogue et de concertation intersectoriels et interdisciplinaires ;</p> <p>H3 : Adoption poussée de la Déclaration de Paris;</p> <p>H4: Coordination aux niveaux du SNU, de la partie nationale et des bailleurs de Fonds;</p> <p>H5: Disponibilité de données désagrégées actualisées ;</p> <p>H6: Disponibilité des Ressources;</p> <p>H7: Bon ciblage des populations et zones vulnérables ;</p> <p>H8 : L'agenda gouvernemental de l'égalité est adopté et suscite l'épanouissement d'une culture de l'égalité.</p>	<p>-Les départements ministériels concernés s'engagent à élaborer et opérationnaliser des politiques/stratégies ou programmes de développement en respect des principes de la gouvernance démocratique (participation, transparence, équité, redevabilité,...etc);</p> <p>-La partie nationale et le SNU s'engagent aux renforcements et à l'institutionnalisation du partenariat Etat/Société Civile/Secteur Privé;</p> <p>-Les organisations de la société civile s'engagent à jouer leurs rôles de force de propositions;</p> <p>-Les institutions nationales et la société civile encouragent la participation communautaire dans la mise en œuvre des programmes de développement à tous les niveaux territoriaux;</p>	<p>Budget régulier / disponible SNU : 5.934.000 USD</p> <p>Ressources à mobiliser par le SNU : 13.830.000 USD</p> <p>Budget total requis par le SNU pour le cycle 2012-2016 : 19.764.000 USD</p> <p>Agences participantes : ONUFEMMES, PNUD, UNESCO, UNFPA, ONUDI, UNHCR, UNICEF, OIM</p>

<p>avec le développement humain durable et les droits humains ratifiés par le Maroc²</p>	<p>Economiques, Sociaux et Culturels (PIDESC, rapports PIDESC – Conclusions). Site Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) Maroc/Office of the High Commissioner on Human Rights (OHCHR).</p>	<p>des recommandations finales des traités ratifiés par le Maroc, (CNDH).</p>	<p>par le Maroc, Rapport CNDH,...revues de presse.</p>	<p>Risques : R1: Dispersion de l'action spatiale et thématique ; R2: Faible implication des partenaires ; R3: Non Alignement avec les politiques nationales ; R4: Faible coordination et intégration; R5 : Faible engagement pour la mise en place effective de mécanismes et pratiques de redevabilité ; R6: Non disponibilité de données actualisées pour les actions et le S&E ; R7: Non adéquation du niveau et de la répartition des ressources ; R8: Ciblage inadéquat des populations et des zones d'intervention selon les normes de l'approche droit de l'homme et genre.</p>	<p>-Les organismes du Système des Nations Unies œuvrent pour le plaidoyer, l'assistance technique, le renforcement de capacités et l'aide à la mobilisation des ressources nécessaires pour la réalisation des priorités nationales en matière de promotion des principes de la gouvernance démocratique; - Les organismes du SNU accompagnent la partie nationale dans la MEO des politiques/stratégies intégrées visant la consolidation de la gouvernance démocratique.</p>	
---	---	---	--	---	--	--

² Le Maroc est signataire des principaux outils du droit international, à savoir : Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Convention relative au statut des réfugiés.

ANNEXE 5 - GROUPE 5 : ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Priorité nationale : Consolidation du développement durable, notamment par la gestion optimale des ressources naturelles et du patrimoine culturel, l'adaptation aux changements climatiques, la préservation de l'environnement et l'amélioration des conditions de vie des populations.

Outcome no. 5 : "Les principes de la « Charte Nationale de l'environnement et du développement durable » sont mis en œuvre en assurant la cohérence entre les stratégies sectorielles et les priorités en matière d'environnement, d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des risques et en renforçant la convergence territoriale dans les zones et pour les populations les plus vulnérables, avec une attention particulière au genre".

Indicateurs	Données de base	Cibles	Moyens de vérification	Hypothèses et risques	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
<p>1-Nombre de stratégies sectorielles ayant été révisées/élaborées pour intégrer les principes de la Charte EDD et nombre d'entreprises ayant intégré et mis en œuvre les principes de la Charte EDD et intégrant les préoccupations du genre..</p> <p>2- Taux d'exécution des programmes issus des Stratégies nationales environnement et développement durable et intégrant la dimension genre.</p> <p>3- Nombre/existence de mécanismes de coordination et de participation au niveau national et territorial pour l'opérationnalisation de la Charte (pertinents/efficaces/opérationnels).</p>	<p>Inventaire des stratégies nationales ayant intégré ou non les principes de la Charte de l'environnement.</p> <p>Inventaire des entreprises ayant intégré ou non les principes de la Charte (Cf. état des lieux).</p> <p>Stratégies en cours de lancement.</p> <p>Description des mécanismes de coordination existants : Commission ministérielle de la Charte, Commission technique, Conseil National de l'environnement, Conseils sectoriels (Eau, forêts, etc.) et locaux (régional, provincial, communal et villageois).</p> <p>Inventaire des plans</p>	<p>Les principales stratégies sectorielles sont révisées pour intégrer les principes de la Charte, y inclus celles adoptées avant l'élaboration de la Charte.</p> <p>Programmes issus des stratégies EDD mis en œuvre à 50% et sensibles au genre</p> <p>Au niveau central, dans chaque région et chaque province et dans les communes des zones cibles.</p>	<p>Etat des lieux de l'articulation entre les stratégies sectorielles existantes et les principes de la charte (début de cycle et fin de cycle) – Situation de référence (Début de cycle) : Rapport de la mission II & III de l'étude de la stratégie nationale de l'environnement.</p> <p>SEEE/ Observatoires National et régionaux de l'Environnement – suivi de l'action environnementale via les systèmes de suivi-évaluation des stratégies nationales environnement et développement durable.</p> <p>SEEE/ observatoires national et régionaux de l'environnement – Suivi de l'action environnementale au niveau territorial.</p> <p>Revue des plans</p>	<p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charte Nationale est promulguée fin 2011 - Coordination des agences SNU – UNDAF Outil de coordination - Continuité de l'engagement politique sur la Charte EDD <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retard dans la promulgation de la Charte ou dans l'élaboration de la Stratégie de l'Environnement et de la Stratégie de Développement Durable - Risque de ne pas assurer les ressources nécessaires pour le renforcement des capacités (ex. observatoires) - Non-assimilation/appropriation des acteurs locaux (élus, services extérieurs, société civile...) des principes la Charte EDD 	<p>PARTENAIRES CLES : PNUD, FAO, ONUDI, UNECA, UNESCO, UNOPS, ONU-FEMMES</p> <p>Départements du Gouvernement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnement, Eaux et Forêts, Intérieur (INDH/ DGCL), Agriculture, Industrie, Artisanat, Pêche maritime, Santé, Habous, Equipement, Transport, Habitat et Urbanisme, Aménagement du Territoire, Tourisme, Education, Culture, Enseignement Supérieur, Communication, Développement Social, Justice, Economie et Finances. - Organismes publics (ADEREE, Agences de Développement, etc.) - CMPP, CGEM. - ONGs - Entreprises privées partenaires. - Universités/Instituts de recherche - Wilayas /provinces /Préfectures - Administrations concernées. - Collectivités locales <p>ROLE DES PARTENAIRES: Les partenaires des Nations Unies apporteront un appui</p>	<p>Budget régulier / disponible SNU : 10.940.000 USD</p> <p>Ressources à mobiliser par le SNU : 17.027.000 USD</p> <p>Budget total requis par le SNU pour le cycle 2012-2016 : 27.967.000 USD</p> <p>Agences participantes : FAO, ONUDI, ONUFEMMES, PNUD, UNESCO</p>

<p>4- Nombre de plans territoriaux mis en œuvre notamment dans les zones vulnérables ayant intégrés les principes de la Charte.</p> <p>5- Taux de la population (ratio femmes/hommes) dans les zones vulnérables ayant bénéficié de plans territoriaux conformes à la Charte ayant accès aux ressources naturelles et les utilisant de manière durable.</p>	<p>locaux mis en œuvre ayant intégrés ou non les principes de la Charte.</p> <p>Diagnostic préalable aux plans territoriaux sélectionnés.</p>	<p>Dans toutes les zones cibles.</p> <p>A préciser dans les plans territoriaux sélectionnés.</p>	<p>territoriaux.</p> <p>Evaluation des plans territoriaux.</p>		<p>technique aux acteurs clés de l'environnement afin que la Charte Nationale EDD soit mise en application au niveau des départements ministériels et dans les régions et que des plans territoriaux intégrés conformes aux principes de la Charte soient financés et mis en œuvre dans les zones cibles.</p>	
---	---	--	--	--	---	--

ANNEXE 6 - MATRICE CONSOLIDEE

<p>Groupe 1 : Le renforcement de la qualité de l'éducation et de la formation.</p>	<p>Groupe 2 : L'amélioration de la santé et de l'état nutritionnel.</p>	<p>Groupe 3 : Développement socio économique et la réduction de la vulnérabilité et des inégalités.</p>	<p>Groupe 4 : La consolidation de la gouvernance démocratique sensible au genre.</p>	<p>Groupe 5 : Environnement et développement durable.</p>
<p>Priorité nationale : Le renforcement de la qualité de l'éducation et de la formation.</p>	<p>Priorité nationale : Amélioration de la santé et de l'état nutritionnel de la population</p>	<p>Priorité nationale : Développement socio-économique et réduction de la vulnérabilité et des inégalités</p>	<p>Priorité nationale : La consolidation de la gouvernance démocratique sensible au genre.</p>	<p>Priorité nationale : Consolidation du développement durable, notamment par la gestion optimale des ressources naturelles et du patrimoine culturel, l'adaptation aux changements climatiques, la préservation de l'environnement et l'amélioration des conditions de vie des populations.</p>
<p>Outcome no. 1 : Les contraintes et iniquités en matière d'accès et de rétention, de qualité et de gouvernance de l'éducation de base et de formation sont réduites, particulièrement pour les groupes vulnérables tout au long du processus d'apprentissage et de formation.</p>	<p>Outcome no. 2 : Les populations vulnérables ont un meilleur accès à la prévention, utilisent davantage les services de santé de qualité et jouissent d'un état nutritionnel satisfaisant.</p>	<p>Outcome no. 3 : La vulnérabilité et les inégalités, notamment celles de genre, sont réduites par le biais de l'appui aux politiques/ stratégies et programmes de développement économique et social.</p>	<p>Outcome no. 4 : Les partenaires institutionnels et la société civile s'approprient les principes de la gouvernance démocratique, sensible au genre, et les mettent en œuvre pour un développement humain, intégré, équitable et durable.</p>	<p>Outcome no.5 : "Les principes de la « Charte Nationale de l'environnement et du développement durable » sont mis en œuvre en assurant la cohérence entre les stratégies sectorielles et les priorités en matière d'environnement, d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des risques et en renforçant la convergence territoriale dans les zones et pour les populations les plus vulnérables, avec une attention particulière au genre".</p>

INDICATEURS

<p>- Taux d'achèvement du primaire (avec redoublement)</p> <p>- Taux net de scolarisation des filles des zones rurales dans le secondaire collégial</p> <p>- Performances des élèves (niveau de maîtrise) de la 6^{ème} année primaire en mathématique dans le Programme National des acquis scolaires</p> <p>- Taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus</p> <p>-Taux d'insertion des bénéficiaires de l'Ecole de la deuxième chance dans l'enseignement formel/ formation professionnelle</p>	<p>-Proportion de structures de santé certifiées selon les normes de qualité</p> <p>- Pourcentage de plans de développement territoriaux intégrant les stratégies nationales de santé</p> <p>-Taux de consultation médicale/ paramédicale par habitant et par milieu</p> <p>-% de personnes parmi les populations les plus concernées par les programmes de prévention (VIH et autres maladies) :</p> <p>-% d'Insuffisance pondérale parmi les enfants de moins de 5 ans</p> <p>-Espérance de vie en bonne santé chez le premier quintile de la population (les plus pauvres)</p>	<p>- Indice de Niveau de Vie (approche multidimensionnelle de la pauvreté)</p> <p>- nombre de départements ministériels qui intègrent l'aspect Genre dans l'élaboration de leurs budgets et indicateurs de performance</p> <p>-Taux de chômage des jeunes par milieu et sexe 2009</p> <p>-Nombre d'enfants de 7 à 15 ans qui travaillent</p> <p>- % de personnes âgées bénéficiant de la protection sociale</p> <p>-Emplois créés / perdus (notamment pour les jeunes) qualifiés par secteur</p> <p>-Nombre de regroupements de PME/TPE (consortium) et de coopératives créées, notamment ceux qui ont le caractère de l'économie solidaire et sociale.</p>	<p>- Nombre de stratégies, / programmes décentralisés et intégrés, initiés et évalués par le biais des indicateurs synthétiques de développement, désagrégés par sexe et autres variables d'inégalités sociospatiales.</p> <p>- Taux de Représentation des femmes et des jeunes (H/F) dans les instances dirigeantes aux niveaux central et local</p> <p>- Indice CIVICUS ; nombre de réseaux et de groupements d'Organisations de la Société Civile (OSC) actives dans le domaine de la GD</p> <p>- Degré d'accès à l'information</p> <p>- Taux de départements souscrivant à l'agenda de l'égalité qui utilisent la budgétisation sensible au genre dans sa mise en œuvre</p> <p>- Degré de mise en œuvre effective des conclusions et recommandations finales des traités internationaux en relation avec le développement humain durable et les droits humains ratifiés par le Maroc³</p>	<p>- Nombre de stratégies sectorielles ayant été révisées/élaborées pour intégrer les principes de la Charte EDD et nombre d'entreprises ayant intégrés et mis en œuvre les principes de la Charte EDD et intégrant les préoccupations du genre.</p> <p>-Taux d'exécution des programmes issus des Stratégies nationales environnement et développement durable et intégrant la dimension genre.</p> <p>-Nombre/existence de mécanismes de coordination et de participation au niveau national et territorial pour l'opérationnalisation de la Charte (pertinents/efficaces/opérationnels).</p> <p>-Nombre de plans territoriaux mis en œuvre notamment dans les zones vulnérables ayant intégrés les principes de la Charte.</p> <p>- Taux de la population (ratio femmes/hommes) dans les zones vulnérables ayant bénéficié de plans territoriaux conformes à la Charte ayant accès aux ressources naturelles et les utilisant de manière durable.</p>
--	---	---	--	--

³ Le Maroc est signataire des principaux outils du droits international, à savoir : Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Convention relative au statut des réfugiés.

ANNEXE 7 - RESSOURCES INDICATIVES POUR LA DUREE DU CYCLE ROYAUME DU MAROC - UNDAF 2012 – 2016

Domaine : Le renforcement de la qualité de l'éducation et de la formation.	Domaine : L'amélioration de la santé et de l'état nutritionnel.	Domaine : Développement socio économique et la réduction de la vulnérabilité et des inégalités.	Domaine : La consolidation de la gouvernance démocratique sensible au genre.	Domaine : Environnement et développement durable.
<p>Outcome no. 1 : Les contraintes et iniquités en matière d'accès et de rétention, de qualité et de gouvernance de l'éducation de base et de formation sont réduites, particulièrement pour les groupes vulnérables tout au long du processus d'apprentissage et de formation.</p>	<p>Outcome no. 2 : Les populations vulnérables ont un meilleur accès à la prévention, utilisent davantage les services de santé de qualité et jouissent d'un état nutritionnel satisfaisant.</p>	<p>Outcome no. 3 : La vulnérabilité et les inégalités, notamment celles de genre, sont réduites par le biais de l'appui aux politiques/ stratégies et programmes de développement économique et social.</p>	<p>Outcome no. 4 : Les partenaires institutionnels et la société civile s'approprient les principes de la gouvernance démocratique et les mettent en œuvre pour un développement humain, intégré, équitable et durable.</p>	<p>Outcome no.5 : Les principes de la « Charte Nationale de l'environnement et du développement durable » sont mis en œuvre en assurant la cohérence entre les stratégies sectorielles et les priorités en matière d'environnement, d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des risques et en renforçant la convergence territoriale sur les zones et les populations les plus vulnérables, avec une attention particulière au genre.</p>
<p>Budget régulier / disponible SNU : 1.906.750 USD</p> <p>Ressources à mobiliser par le SNU : 7.700.000 USD</p> <p>Budget total requis par le SNU pour le cycle 2012-2016 : 9.606.750 USD</p>	<p>Budget régulier / disponible SNU : 11.556.750 USD</p> <p>Ressources à mobiliser par le SNU : 13.400.000 USD</p> <p>Budget total requis par le SNU pour le cycle 2012-2016 : 24.956.750 USD</p>	<p>Budget régulier / disponible SNU : 46.642.000 USD</p> <p>Ressources à mobiliser par le SNU : 18.795.500 USD</p> <p>Budget total requis par le SNU pour le cycle 2012-2016 : 65.437.500 USD</p>	<p>Budget régulier / disponible SNU : 5.934.000 USD</p> <p>Ressources à mobiliser par le SNU : 13.830.000 USD</p> <p>Budget total requis par le SNU pour le cycle 2012-2016 : 19.764.000 USD</p>	<p>Budget régulier / disponible SNU : 10.940.000 USD</p> <p>Ressources à mobiliser par le SNU : 17.027.000 USD</p> <p>Budget total requis par le SNU pour le cycle 2012-2016 : 27.967.000 USD</p>
<p>MONTANT TOTAL REQUIS PAR LE SYSTEME DES NATIONS UNIES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'UNDAF 2012 – 2016 :</p>				<p>147.732.000 USD</p>

Afin d'assurer une uniformité dans la compréhension des termes et expressions utilisés dans les matrices des résultats, chaque « Outcome group » a élaboré les définitions suivantes :

Outcome group	Expression ou terminologie	Définition
Le renforcement de l'éducation et de la formation.	<p>Taux d'achèvement du primaire.</p> <p>Performances des élèves (niveau de maîtrise) de la 6-ème année primaire en mathématiques dans le Programme National des acquis scolaires.</p>	<p>La proportion des élèves d'une cohorte inscrits en première année primaire qui atteignent la fin du cycle ou qui achèvent le cycle.</p> <p>La proportion d'objectifs/compétences réalisées par les élèves de la sixième année primaire, en mathématiques. (niveau des acquis scolaires des élèves de la sixième année du primaire en mathématiques).</p>
Amélioration de la santé et de l'état nutritionnel de la population	<p>Population vulnérable.</p> <p>Taux de consultation médicale/paramédicale par habitant et par milieu.</p> <p>Espérance de vie en bonne santé (EVBS).</p>	<p>les femmes en âge de procréer, les femmes enceintes, les enfants de moins de 5ans, les adolescents et les jeunes, populations exposées à certaines problématiques de santé, migrants, réfugiés, etc.</p> <p>Le pourcentage du nombre d'habitants effectuant une consultation médicale ou paramédicale au niveau des établissements de soins de santé de base par an, par rapport à la population totale.</p> <p>L'espérance de vie totale convertie en équivalent en années de vie en bonne vie. Concept défini par OMS dans le rapport sur la santé dans le monde 2000. Pour le Maroc elle atteint 60,2</p>

		ans (pour l'année 2002 (en 2000 elle était estimée à 55,9 ans). Ce qui revient à dire que chaque marocain vit en moyenne 10,1 ans en état de mauvaise santé.
Développement socio-économique et réduction de la vulnérabilité et des inégalités	<p>Indice composite de niveau de vie (INV)</p> <p>L'approche multidimensionnelle du niveau de vie.</p> <p>Populations vulnérables.</p>	<p>Cet indice est élaboré à partir de l'enquête sur la consommation de 2001 et des enquêtes de niveau de vie de 1991 et 2007. Il intègre les variables clés qui rendent le mieux compte des conditions de vie au Maroc, comme l'alphabétisation et la scolarisation, la santé, l'alimentation, le logement, l'insertion professionnelle, l'équilibre social, les mass-médias et les moyens de communication et de transport. Cet INV se présente en outre comme une synthèse des indicateurs retenus dans les OMD (intégrant même des dimensions non comprises dans les OMD, comme l'accès à l'électricité, aux moyens de transport et de communication). (source : HCP).</p> <p>Basée sur des attributs monétaires et non monétaires des conditions de vie, est considérée comme une alternative à l'approche monétaire. Elle a l'avantage de tenir compte de la pluralité des dimensions, quantitative et qualitative, des conditions de vie et d'en privilégier celles liées aux besoins fondamentaux de la population. (source : HCP).</p> <p>Selon le HCP, le taux de vulnérabilité est la proportion de la population qui n'est pas pauvre mais qui court un grand risque de pauvreté. La dépense par tête de la population vulnérable se situe entre le seuil de pauvreté relative et 1,5 fois ce seuil. Vu que cette définition se base sur l'aspect monétaire de la vulnérabilité et de la pauvreté, l'UNDAF actuel considère que la population vulnérable est telle qu'elle a été identifiée dans le CCA : à</p>

	<p>Taux de chômage.</p> <p>Nombre d'enfants de 7 à 15 ans qui travaillent.</p> <p>Proportion des personnes âgées bénéficiant de la protection sociale.</p> <p>Emplois créés/perdus (notamment pour les jeunes qualifiés) par secteur.</p>	<p>savoir, les populations des jeunes, des femmes, des personnes âgées, des migrants, les réfugiés, les enfants en difficulté et les personnes à besoins spécifiques, et ceci notamment dans les zones jugées prioritaires : milieu rural et périurbain.(source : HCP et CCA).</p> <p>Ce taux exprime la part des chômeurs dans la population active âgée de 15 ans et plus. Ce taux est obtenu par le rapport de l'effectif des chômeurs à celui des actifs âgés de 15 ans et plus. Le chômeur est toute personne âgée de 15 ans et plus, qui n'a pas une activité professionnelle et qui est à la recherche d'un emploi. (source : HCP).</p> <p>Il s'agit de l'effectif des enfants âgés de 7 à 15 ans qui exercent une activité rémunératrice ou non (apprenti, employé dans une exploitation ou entreprise familiale, notamment). (source : HCP).</p> <p>C'est la proportion parmi les personnes âgées de 60 ans et plus de celles d'entre-elles qui ne bénéficient d'aucun régime de protection sociale (pension de retraite ou équivalent).</p> <p>Le nombre total de postes d'emploi créés au bénéfice des jeunes diplômés du supérieur, d'une part, et du nombre de postes d'emploi perdus par cette même catégorie de la population, d'autre part.</p>
<p>Les principes de la « Charte Nationale de l'environnement et du développement durable » sont mis en œuvre en assurant la cohérence entre les stratégies sectorielles et les priorités en matière</p>	<p>Mécanismes de coordination et de participation.</p>	<p>Ce sont les mécanismes nationaux, notamment interministériels, ou locaux prenant la forme de Conseils/Commissions/Comités qui assurent une coordination permanente dans la conception, le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation/réorientation des programmes et une participation effective des parties prenantes dans</p>

<p>d'environnement, d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des risques et en renforçant la convergence territoriale sur les zones et pour les populations les plus vulnérables.</p>	<p>Mécanismes de coordination et de convergence.</p>	<p>toutes les étapes. A titre d'exemple, on peut citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les commissions nationales de suivi de la Charte Nationale de l'Environnement, de la Stratégie Nationale de l'Environnement, et de la Stratégie du DD ; - le Conseil National de l'Environnement (CNE) ; - les commissions sectorielles (Conseil Sup. de l'Eau et du Climat, Conseil des Forêts, etc.) ; - les commissions de coordination des Plans locaux (Commissions Régionales et Provinciales, PCD et autres). <p>Ce sont les mécanismes de coordination qui assurent la synergie, l'harmonisation et le partage d'orientations communes entre les stratégies sectorielles, et qui facilitent les interfaces entre les interventions sectorielles, en évitant les contradictions, les doubles emplois et les conflits dans l'utilisation des ressources naturelles et des espaces.</p>
---	--	--



LISTE DES ABREVIATIONS



AMO	Assurance Maladie Obligatoire
APD	Aide Publique au Développement
ARV	Anti-Rétroviraux
BSG	Budgétisation Sensible au Genre
CABRI	Collaborative African Budget Reform Initiative
CCA	Common Country Assessment
CEA	Commission Economique pour l’Afrique
CC	Changements climatiques
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEDAW	Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women
CEDEF	Convention sur l’Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l’Egard des Femmes
CERED	Centre d’Etudes et de Recherches Démographiques
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CMPP	Centre Marocain de Production Propre
CNEDD	Charte Nationale de l’Environnement et du Développement Durable
CO2	Dioxyde de Carbone
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales (Ministère de l’Intérieur)
DHF	Droits Humains des Femmes
ENANSJ	Enquête Nationale sur l’Analphabétisme, la Non Scolarisation et la Déscolarisation
END	Enquête Nationale Démographique
ENE	Enquête Nationale sur l’Emploi
ENIMSJ	Enquête Nationale à Indicateurs Multiples et Santé des Jeunes
ENPA	Enquête Nationale sur les Personnes Agées
ENPS	Enquête Nationale sur la Population et la Santé
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l’Environnement Mondial
FIDA	Fonds International de Développement Agricole

FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
GES	Gaz à Effet de Serre
HCP	Haut Commissariat au Plan
HSH	Homosexuels Hommes
IDH	Indice de Développement Humain
INDH	Initiative Nationale de Développement Humain
IPF	Indice de Participation des Femmes
ISDH	Indice Sexospécifique du Développement Humain
MEN	Ministère de l'Éducation Nationale
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
ONDH	Observatoire National de Développement Humain
ONE	Office National de l'Électricité
ONEM	Observatoire National de l'Environnement du Maroc
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONUFEMMES	Organisation des Nations Unies pour l'Égalité entre les Sexes et l'Autonomisation des Femmes
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PAGER	Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales
PAN	Plan d'Action National
PANE	Plan d'Action National pour l'Enfance
PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement
PEC	Prise en charge
PNI	Programme National d'Immunisation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTME	Prévention de la Transmission Mère-Enfant
PVVIH	Personnes Vivants avec le VIH
RAMED	Régime d'Assistance Médicale
RSSB	Réseau des Etablissements des Soins de Santé de Base
SEEE	Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement
SIDE	Système d'Information et de Données Environnementales

SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNEES	Stratégie Nationale pour l'égalité et équité entre les sexes
SNLCVF	Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences à l'égard des Femmes
SNPEDD	Stratégies Nationales de Protection de l'Environnement
SNU	Système des Nations-Unies
UDI	Usagers de Drogues Injectables
UNCT	United Nations Country Team
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNICEF	United Nations Children Fund
UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees
UNOPS	United Nations Office for Project Services
VIH	Virus d'Immunodéficience Humaine
VFG	Violences Fondées sur le Genre